

• Départ et Arrivée

Samedi 22 juin 2019 :

Sancy Puy de Dôme – 123 km D+ 4600 – 19h

Dimanche 23 juin 2019

Chambon Trail 11 km - D+ 560 - 10h

Chambon Neige et Lac 24 km – D+ 1160 - 9h

Chambon Sancy Trail 32 km – D+ 1750 – 8h

Départ et Arrivée Lac de Chambon

- Douches,
- Repas après course.

• Retrait Dossards

Chambon Trail 11 km Course ouverte à partir de la catégorie cadet 16 – 17 ans

Chambon Neige et Lac 24 km Course ouverte à partir de la catégorie junior 18 – 19 ans

Chambon Sancy Trail 32 km Course ouverte à partir de la catégorie espoir 20 ans et plus

Sancy Puy de Dôme – 123 km Course ouverte à partir de la catégorie espoir 20 ans et plus

Dossards à retirer au village de course Lac Chambon (à côté du Camping le Pré Bas)

- samedi 22/06 de 16 à 19h

- Dimanche 23/06 de 5h30 à 9h30

• Frais d'inscription

Chambon Trail 11 km - 12 € - 800 participants max

Chambon Neige et Lac 24 km – 21 € - 800 participants max

Chambon Sancy Trail 32 km – 37 € repas compris - 800 participants max

Sancy Puy de Dôme – 123 km – 80 € en solo repas compris, 92 € en relais à 2, repas compris - 400 participants max
5 points ITRA en solo uniquement, qualificatif UTMB

Repas supplémentaire 12 €

• Inscription, date limite et documents à fournir

Pour toutes les courses

Inscription avant le 19 juin 2019 (sauf Sancy Puy de Dôme) en utilisant le lien depuis notre site ou sur

www.sporttips.fr ou sur place et dans la limite des places disponibles, **pour la Sancy Puy de Dôme pas d'inscription sur place et inscription en ligne jusqu'au 12 juin 2019.**

- Pour les documents (licences ou certificat médical) à télécharger sur votre fiche personnelle avant le **19/06/2019 (12/06 pour la SPDD)**

Documents papier (Certificat médical, Licence, ...) seront envoyés à :

Sporttips – Traversée de la Vallée Verte – bp 20019 – 83521 Roquebrune sur Argens cedex OU en format numérique à info@sporttips.fr

En cas de maladie ou d'accident, l'inscription sera remboursée uniquement sur présentation d'un certificat médical daté et envoyé au plus tard le **7 juin 2019** (cachet de la Poste faisant foi), au-delà il n'y aura pas de remboursement possible en raison des frais fixes engagés.

Possibilité de vérifier votre inscription sur traversee-vallee-verte.com

Dotations d'accueil à tous les participants.

Les dossards sont nominatifs, aucun échange ou transfert d'inscription n'est possible, quelque soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocèdent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve.

● Informations importantes Sancy Puy de Dôme

A Réserver à l'inscription

Pour relais, pacer ou accompagnants : Navette gratuite Lac Chambon – Pied du Puy-de-Dôme

Pour relais, pacer ou accompagnants, train panoramique 11,60 € aller et 14,30 € aller-retour (facultatif)

La Sancy Puy de Dôme se fait soit en individuel, soit en relais à 2 (le relais se fait au sommet du Puy de Dôme)

En individuel et uniquement sur le retour à partir du puy de Dôme, le coureur peut s'il le souhaite se faire accompagner par un pacer pédestre (vtt et autre moyen de locomotion interdit). Le pacer est choisi par le coureur lui-même. La distance sur laquelle il est accompagné est au libre choix, mais il est interdit de se faire accompagner par plusieurs personnes simultanément. Le changement de pacer peut intervenir tout au long du parcours de retour sans zone particulière. Le pacer en plus de l'aide psychologique qu'il peut apporter au coureur, peut lui porter son ravitaillement et son matériel, toutefois, le coureur doit pouvoir être capable de présenter son matériel obligatoire s'il lui est demandé.

Le pacer est inclus dans le prix d'inscription sauf le repas, il doit réserver et régler le repas d'après course s'il le souhaite via le site d'inscription.

Pour le 123 km, il sera possible de fournir un sac à l'organisation qui sera mis à disposition au sommet du Puy de Dôme

● Temps limites et Barrières horaires :

Pour la Sancy Puy de dôme 123 km – temps limite 24h

Pour des raisons de sécurité les concurrents arrivant après :

- 7h25 au Puy de Dôme
- 12h15 à Pessade
- 13h30 au col de la Croix Morand
- 14h50 au col de la Croix St Robert
- 16h30 à Chambon des neiges

Seront ramenés par l'organisation

● Parcours

Détails sur <http://traversee-vallee-verte.com/>

● Ravitaillements

Chambon Trail 11 km – 1 ravitaillement – intersection GR30/Ruisseau le cheix : km5.7

Chambon Neige et Lac 24 km – 1 ravitaillement – Chambon des neiges km13

Chambon Sancy Trail 32 km – 2 ravitaillements – Pont St Anne km 9, Chambon des neiges km 21.5

La Sancy Puy de Dôme 123 km

Col de la Croix St Robert 22km aller 105 km retour,

Pessade 35 km aller 92km retour,

Puy de Dôme 64 km ;

Points d'eau : Pont St Anne 9km, Laschamp 58km aller et 69km retour, Chambon des neiges 112 km

Et ravitaillement à l'arrivée pour tous

Attention :

Le ravitaillement provenant d'une aide extérieure entre les postes est interdit et sera contrôlé.

● Sécurité

Respecter le code de la route (traversées de routes) et les indications des signaleurs. Lors des traversées de route les coureurs sont arrêtés par les signaleurs en cas de circulation.

Matériel obligatoire

32 km

Les concurrents doivent avoir obligatoirement, un équipement adapté au milieu montagnard

- Réserve d'eau de 0,75 litre minimum.
- Vivres de course.
- Couverture de survie.
- Sifflet.
- Coupe-vent, suivant les conditions météorologiques (Précisé la veille de la course, affichage, site internet et réseaux sociaux).

Matériel CONSEILLE :

- Téléphone mobile avec application de suivi téléchargée
- casquette et lunettes OU Gants ou bandeau en fond de sac selon conditions météo

11 et 23 km

- Coupe-vent, suivant les conditions météorologiques (Précisé la veille de la course, affichage, site internet et réseaux sociaux).
- Réserve d'eau de 0,5 litre minimum.

Matériel **CONSEILLE** :

- Téléphone mobile avec application de suivi téléchargée
- Vivres de course.
- casquette et lunettes OU Gants ou bandeau en fond de sac selon conditions météo

123 km

Les concurrents doivent avoir obligatoirement, un équipement adapté au milieu montagnard

Collant long, coupe-vent imperméable, bonnet ou tour de cou, couverture de survie, sifflet, système d'hydratation avec au moins 1,5l de boisson, vivres, une frontale avec des piles ou accus de recharge.

Une adaptation des vêtements à porter au moment de la course vous sera précisée la veille, en fonction des prévisions météorologiques, par affichage sur place, sur notre site internet et notre page FaceBook

Matériel **CONSEILLE** :

- Téléphone mobile avec application de suivi téléchargée

Le port du dossard est obligatoire, il doit rester parfaitement visible et accessible.

Le matériel sera contrôlé au moment du retrait des dossards et à l'arrivée pour les premiers, puis de façon aléatoire, des pénalités de temps seront attribuées pour chaque élément manquant.

Les personnes dont l'équipement est insuffisant seront interdites de départ ou arrêtées.

Les bâtons sont autorisés.

Pour les concurrents concernés, une fiche précisant le traitement médical en cours et les contre-indications.

La surveillance médicale est assurée par un médecin de course et par une association de secouristes.

Autres consignes :

Si vous êtes témoin d'un accident, donner rapidement et correctement l'alerte.

Signaler votre abandon auprès des bénévoles présents le long du parcours.

Les participants s'engagent sous leur responsabilité et par leur inscription, ils acceptent de respecter le règlement de l'épreuve.

Pour des raisons de sécurité, en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours.

● **Assurance**

● **Responsabilité civile :**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

- les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
- **Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement en responsabilité civile.**
- La possession d'un certificat médical de non-contre indication à la pratique de la course à pied ou du sport en compétition de moins d'un an est obligatoire pour participer à une compétition et bénéficier de la couverture des assurances.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé et en cas de vol.

● **Réclamations :**

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course dans un délai maximum de 2 heures après l'arrivée du coureur concerné.

● **Jury d'épreuve :**

Il se compose :

- Du directeur de course
- d'un représentant des coureurs
- d'un responsable FFA

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

● **Résultats & Récompenses**

Chambon Trail 11 km - Chambon Neige et Lac 24 km – Chambon Sancy Trail 32 km - La Sancy Puy de Dôme 123 km

Dimanche 23 juin : entre 12h30 et 14h30 récompenses aux 3 premières et 3 premiers + trophée aux premiers de chaque catégorie

● **Manifestation éco-responsable et manifestation partenaire du Parc Naturel Régional des Volcans**

Dans ce cadre, nous ne distribuerons plus de gobelets plastiques, vous devez avoir vos propres écotasses, des éco-tasses seront mises à votre disposition contre caution de 1 €.

● **Droits à l'image :**

Par sa participation chaque participant autorise expressément l'organisateur et ses ayants-droits à fixer, reproduire, représenter, modifier, sur tout support et par tout moyen, son image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de la compétition susvisée, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales. Cette autorisation est consentie à titre gracieux pour une durée de 2 ans.

L'organisateur et ses ayants droits s'interdisent expressément d'utiliser l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, et avec l'accord officiel de l'organisation.

● **Vie privée, informatique et liberté :**

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés» les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Toute participation implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de la FFA et de la compétition susvisée.

Les coordonnées pourront en outre être communiquées aux partenaires de l'épreuve. Si les participants ne le souhaitent pas, ils disposent de la possibilité de s'y opposer en le précisant auprès de Sportips, société qui gère les inscriptions.